

LE CURÉ DE SEDERON ÉCRIT AU ROI LOUIS PHILIPPE

En 1837, le curé Francou de Séderon s'adresse directement au roi de France pour solliciter une aide matérielle pour sa paroisse. Sa lettre, aussi remarquable par son fond et que par sa forme, est reproduite ci-dessous.

Sire,

Les nombreuses libéralités que votre cœur bienfaisant se plaît à répandre chaque jour sur vos fidèles sujets m'enhardissent à exposer à votre Majesté l'état de misère et de détresse dans lequel se trouvent et mon église et mon troupeau.

Si nos besoins n'étoient qu'ordinaires, je me garderais bien, Sire, de vous en entretenir ; mais ils sont extrêmes, et c'est ce qui me porte à recourir avec confiance, à vos paternelles bontés. Encore ne m'y suis-je déterminé qu'après avoir épuisé toutes les ressources qui étoient en mon pouvoir, et malheureusement ces ressources sont bien faibles. Simple desservant dans un chef lieu de canton pour le civil seulement j'exerce, par ordre de mon évêque, toutes les fonctions et je supporte toutes les charges du curé du canton, qui réside dans une autre paroisse et jouit seul des émoluments attachés à son titre.

C'est donc, Sire, avec mes modestes 800 francs que je suis obligé de vivre au milieu d'une population ordinairement pauvre et plongée cette année-ci dans la plus affreuse misère. Pour apporter quelque soulagement à d'aussi grands maux, je me suis imposé de pénibles sacrifices ; j'ai fait plus encore car j'ai engagé les personnes aisées de ma paroisse à s'en imposer aussi à elles-mêmes. Ainsi je fis dernièrement, avec Mr le Maire, une quête à domicile en faveur de nos pauvres ; mais ils sont si nombreux et dans une aussi horrible indigence que le faible produit de notre quête n'a été pour eux, que la goutte d'eau demandée par le mauvais riche pour éteindre sa brûlante soif.

Mais si les membres de J.C. sont si souffrants dans ma paroisse, son temple n'y est pas dans un moins pitoyable état. Notre misère à ce sujet est si grande que ce qui seroit regardé ailleurs comme objet de première nécessité, surtout pour un chef lieu de canton, ne nous semble à nous qu'un objet de luxe auquel notre indigence ne nous permet pas de prétendre. Ainsi la seule et unique cloche que nous ayons se trouve totalement privée de clocher, notre sacristie est dépourvue d'ornements, sans que nous puissions songer à y pourvoir, parce que nous avons à nous occuper d'un objet plus indispensable encore, qui est la salubrité de notre église. Enfouie entièrement dans la terre ou les rochers, elle se trouve inondée chaque fois qu'il tombe la moindre pluie et devient par son humidité, meurtrière aux fidèles et nuisible au peu d'ornements qui servent à notre culte et qui s'y détériorent sensiblement.

Il me seroit bien doux, Sire, si je pouvois au premier dimanche annoncer à mes paroissiens qu'ils ont, dans votre personne auguste, non seulement un habile monarque qui s'occupe avec tant de succès du bonheur de la France, mais encore un père tendre et compatissant qui pense à eux et pourvoit particulièrement à leurs besoins.

*Dans cette douce confiance que je me plais à nourrir dans mon cœur,
j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,*

*Sire
de votre Majesté*

*le très humble et
bien fidèle sujet.
FRANCOU desservant*

La lettre (datée du 25 février 1837 et enregistrée par le Cabinet du Roi le 3 mars suivant) recevra une réponse – même si ce n'est que 7 ans plus tard – et apparemment sous la forme d'un don du roi de 200 francs à la paroisse (le 6 novembre 1844, les administrateurs des biens mobiliers de l'église décident **d'employer à l'achat d'un ostensor la somme de deux cent francs dont sa Majesté le Roi des français a daigné gratifier notre eglise**).

L'auteur de cette lettre mérite d'être connu, d'autant plus que les fidèles séderonnais ont par ailleurs trouvé en sa personne un pasteur des plus dévoués.

Jean Joseph Étienne Francou naît au Buis le 20 février 1805, son père est marchand sur la Place aux Herbes. De janvier 1835 à novembre 1851, il est en charge des âmes séderonnaises, d'abord en tant que curé desservant puis à partir de janvier 1842 en tant que curé archiprêtre du canton de Séderon. Au cours de cette période, il loge au presbytère, situé dans la Basse Rue de la Bourgade (l'actuel Office du Tourisme). En 1841, 1846 et 1851 il y recense avec sa mère Marie Jouve, veuve, et sa sœur cadette Virginie, célibataire.

Le curé Francou s'est personnellement investi dans la mise à disposition de ses paroissiens des divers moyens d'obtenir un raccourcissement du temps de purgatoire qu'exige la rémission totale de leurs péchés (indulgences papales ou participation à de bonnes œuvres).

Le 26 janvier 1841, après avoir adressé une supplique à l'évêque de Valence et reçu le soutien de ce dernier, le curé Francou obtient du pape l'autorisation d'ériger le maître-autel de l'église en autel privilégié. De ce fait une indulgence papale est accordée au fidèle défunt pour qui une messe est célébrée sur cet autel. Ce privilège n'est valable que pour une durée de 7 ans.

Le 28 février 1841, selon la même procédure, le curé Francou obtient du pape le droit d'installer solennellement dans l'église de Séderon les 14 tableaux d'un chemin de croix. En parcourant pieusement cette représentation des moments de la Passion du Christ, les fidèles séderonnais gagnent toutes les indulgences que les souverains pontifes ont attachées à cette dévotion.



Le 30 mai 1841, encore selon la même procédure, le curé Francou obtient du pape l'autorisation d'établir une confrérie de Notre Dame du Scapulaire rassemblant les fidèles, hommes ou femmes, portant le scapulaire, signe extérieur qui marque leur relation filiale à la Sainte Vierge à qui ils se sont confiés totalement. Le scapulaire se compose de deux petites pièces de tissu ouvragées, fixées à un lien et portées l'une sur la poitrine et l'autre dans le dos. Une indulgence papale est accordée aux fidèles qui reçoivent le scapulaire des mains du curé et qui promettent de le porter jusqu'à leur mort.

Le 29 mai 1842, toujours selon la même procédure, le curé Francou obtient du pape l'autorisation de créer à Séderon une confrérie du Saint Rosaire rassemblant les fidèles qui se sont placés sous la protection de la Sainte Vierge. L'initiative du curé Francou semble ne pas être une création à proprement parler mais plutôt une modernisation de la confrérie du Saint Rosaire d'Ancien Régime selon les principes du Rosaire Vivant, reconnu par le pape en 1832. Les membres de l'ancienne confrérie devaient chacun réciter chaque semaine un rosaire c'est-à-dire les 15 dizaines d'Ave Maria de 3 chapelets. Ceux de la nouvelle confrérie organisent périodiquement parmi eux des groupes de prière de 15 personnes récitant chacune une dizaine d'Ave Maria quotidiennement dans la chapelle du Rosaire de l'église paroissiale (dans l'inventaire du mobilier de l'église de Séderon dressé en 1878 figure un tableau pour la confrérie où devait être indiqué la composition de ces groupes de prière pour une période donnée). De nombreux papes ont confirmé les indulgences accordées aux membres de la confrérie.

Le 30 mars 1845, le curé Francou fait appel à la charité des fidèles, femmes ou filles, dans le but de former l'œuvre charitable des Dames de la Miséricorde et élire pour une durée indéterminée 8 d'entre elles qui à tour de rôle feront une quête tous les premiers dimanches du mois et distribueront son produit en nature aux indigents malades à leur domicile.

Le 3 juillet 1849, ayant obtenu un certificat d'adhésion à l'Archiconfrérie réparatrice des actes irrespectueux envers Dieu (blasphèmes, violation de la sanctification dominicale), établie en l'église Saint-Martin de la Noue du diocèse de Langres, le curé Francou crée à Séderon, avec l'accord de l'évêque de

Valence, une œuvre sous le même titre. L'Archiconfrérie a été érigée canoniquement par le pape et de ce fait les membres de l'œuvre séderonnaise, en protestant contre ces actes, obtiennent un pardon partiel de leurs péchés. Comme dans de nombreuses autres paroisses, l'adhésion fit suite à l'apparition de la Vierge Marie à la Salette du 19 novembre 1846, annonçant des calamités si de tels actes se reproduisaient dans le monde.

De nombreux paroissiens semblent avoir répondu favorablement aux initiatives du curé Francou sans doute parce ce qu'elles contribuaient à atténuer leur peur de l'au-delà. Le jour même de leur création, 97 personnes s'inscrivent sur le registre de la confrérie du Saint Rosaire, 96 personnes sur le registre de la confrérie de Notre Dame du Scapulaire et 129 femmes et filles adhèrent à l'œuvre des Dames de la Miséricorde, en versant chacune une cotisation de 50 centimes.

Le nom du curé Francou, en tant qu'un de ses principaux acheteurs, est gravé sur la grosse cloche de l'église de Séderon, baptisée par ses soins en 1850 et qui actuellement tous les jours sonne l'Angélus et nous annonce les heures et les demi-heures.

Mais le curé Francou sera surtout connu pour être à l'origine de l'édification de la chapelle de Notre Dame du Bon Secours, monument emblématique de la ville de Nyons. Persuadé que ses prières à la Sainte Vierge l'ont guéri d'une grave maladie, le curé Francou, curé de Nyons depuis 1851, achète en 1862 à la Municipalité, avec le concours des paroissiens, la tour Randonne, un ancien bâtiment militaire du centre de la ville, pour la transformer en une chapelle à la gloire de la Sainte Vierge (le piédestal néogothique actuel supportant au sommet de la tour une statue de la Vierge sera inauguré en 1863).

Pierre MATHONNET



Nyons : Tour Randonne

Notre-Dame de Bon Secours

